

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## PROCES-VERBAL du 20 avril 2023

Convocation en date du : 15/04/2023

Date d'affichage de la convocation : 15/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FÉNÉON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, DEBIEMME Séverine, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absents-excusés : Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

M. Jean-Yves COURTOIS a donné procuration à M. André CHARNAY Philippe PROST

M. Bernard LITAUDON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023,
- 2) Restructuration du 2<sup>ème</sup> terrain de tennis,
- 3) Bornage terrain vers Mme Lévêque,
- 4) Sécurisation accès groupe scolaire,
- 5) Vente bus scolaire,
- 6) Modification du temps de travail d'un agent technique,
- 7) Aménagement horaires d'ouverture du bureau de Poste,
- 8) Questions et informations diverses.

**1°) Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023 - Délibération n° 2023/04/01**

Le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 2°) Subventions 2023 aux associations - Délibération n°2023/04/02

Mme le Maire présente les propositions de subventions 2023 préparées par le bureau municipal. Les associations locales ayant un rayonnement sur Dompierre les Ormes ont été privilégiées pour l'attribution des subventions.

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2023</b>
Union Commerciale	1 000,00 €
Association 1, 2, 3 Soleil	1 200,00 €
Comité des Fêtes	1 400,00 €
ADMR	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dompierre	500,00 €
Foot	400,00 €
FSE Collège Matour	400,00 €
Amicale des Sociétés dompieroises	30,00 €
Amicale Nationale des Dompierre de France	100,00 €
Foyer Rural	500,00 €
Arts, Sites et Traditions de Meulin	500,00 €
Pezacarpe	500,00 €
Association Les Amis de Pézanin	300,00 €
Société de Chasse	100,00 €
MFR du Charollais Brionnais	20,00 €
Lycée agricole de Reyssins	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 970,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valide ces propositions,
- charge le Maire d'informer les associations et organismes et de procéder au versement des subventions.

## 3°) Distributeur de pizzas

M. Frédéric DEBUS fait une lecture du projet du bail entre la municipalité et la société Just Queen pour l'implantation d'un distributeur de pizzas. Il explique que ce bail ne serait pas soumis à la réglementation des baux commerciaux et serait donc établi pour une durée de 2 ans. Le loyer annuel serait fixé à 2 000 €.

Une clause indiquerait que seule la vente de pizzas sera autorisée dans ce distributeur.

Le conseil municipal doit statuer sur l'implantation du distributeur sur le domaine public.

Le sujet faisant débat, M. Marcel RENON et M. Emmanuel FÉNÉON proposent de soumettre ce projet aux commerçants de Dompierre les Ormes.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion avec l'Union Commerciale de Dompierre avant de prendre une décision sur l'implantation de ce distributeur.

#### **4°) Contrat copieurs - Délibération n° 2023/04/03**

Mme le Maire indique avoir reçu M. BRANCHE de l'entreprise Sigec en charge de l'entretien et l'approvisionnement en consommables du copieur couleur de la Mairie et du copieur noir et blanc du groupe scolaire. Ce dernier a expliqué que le contrat d'entretien est terminé depuis deux années et qu'il sera de plus en plus difficile de trouver des pièces et des toners pour les copieurs actuels. Il propose donc un nouveau contrat avec des copieurs en location.

Des devis ont été sollicités auprès de différents prestataires.

Trois propositions sont parvenues en Mairie incluant la location des copieurs, la livraison et l'installation, le coût des copies et les frais de gestion :

- Sigec pour un montant de 639,00 € H.T. par trimestre
- Xéfi pour un montant de 900,00 € H.T. par trimestre
- Votre Bureau pour un montant de 619,00 € H.T. par trimestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Votre Bureau pour un montant de 619,00 H.T., mieux disant.

#### **5) Bus scolaire**

Mme le Maire informe que l'ancien bus scolaire a été vendu en l'état à l'entreprise Voyages Clunyois pour la somme de 4 500 €.

#### **6°) Modification du temps de travail d'un agent technique**

Le sujet ne sera finalement pas abordé et reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **7°) Bureau de Poste**

Mme le Maire et M. Frédéric DEBUS indiquent avoir reçu M. GUILLOIS et M. HENRI du groupe La Poste. La Poste souhaite réduire les plages horaires d'ouverture du bureau postal de Dompierre les Ormes en relation avec la baisse de fréquentation. Deux propositions sont soumises : soit rouvrir le bureau les lundis mais fermer les mercredis et samedis, soit garder les jours d'ouverture actuels en modifiant les horaires (9h - 12h et 14h - 15h30).

La deuxième proposition semble la plus convenable.

M. DEBUS en a profité pour évoquer le sujet du bail de location entre la Commune et La Poste qui n'est plus valable depuis 2016. La Mairie a sollicité en vain La Poste en juillet 2019, puis en septembre 2021 et enfin en décembre 2021 pour le renouvellement de ce bail.

M. GUILLOIS a indiqué qu'il faisait remonter l'information à Mme GRESSET gestionnaire locatif. La Mairie reste toujours sans réponse.

## 8°) Questions et informations diverses

### a) Informations budgétaires

M. Frédéric DEBUS informe le Conseil de nouvelles recettes non inscrites au budget :

- la vente du bus scolaire 4 500 € + remboursement d'assurance de 529,43 €
- un remboursement d'assurance sur des biens n'appartenant plus à la Commune : 814,82 €
- une réduction de la prime annuelle d'assurance de 187,92 € pour 2023
- par ailleurs deux assureurs (AXA et Groupama) ont été consultés pour une comparaison de leurs tarifs par rapport à notre assureur actuel
- une caution Primagaz de décembre 1998 sur une ancienne cuve probablement restituée en 2002 est en cours de remboursement pour 1 829,39 €. Et la Mairie a effectué une autre demande de remboursement pour une seconde caution Primagaz de 2 286,74 € versée en décembre 2002 et qui aurait dû être remboursée en avril 2013. A suivre ...
- les différentes dotations versées par l'Etat ont augmenté de 24 546 € par rapport à l'année 2022, soit + 6,8 %. Cette augmentation vient en grande partie de la Dotation de Solidarité Rurale.
- la subvention Fonds Vert a été accordée par la Préfecture de Saône et Loire pour le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Elle s'élève à 531 451 €. Une décision reste attendue sur la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL.

### b) Salle des fêtes

La Commission accessibilité départementale statuera le 27 avril prochain suite au dépôt de permis de construire.

La Mairie a reçu l'étude géotechnique ainsi que le rapport amiante.

### c) Répartition des coûts 2022

M. Frédéric DEBUS présente, à titre informatif, la répartition des coûts de fonctionnement (frais de personnel, frais énergétique, entretien, matériel, frais fonciers...) de la Commune.

Cette analyse met en évidence le poids important des dépenses consacrées à l'école qui représentent plus de 40 % des dépenses de fonctionnement analysées.

### d) Appartement au-dessus de la pharmacie

M. Jean-Yves COURTOIS et M. Laurent LOVEIRY ont effectué les travaux de rénovation dans l'appartement n°1 de la Maison Chemarin qui a été libéré le 28 février par l'ancien locataire. Les travaux ayant été réalisés rapidement, un nouveau locataire a pu faire son entrée le 1<sup>er</sup> avril.

### e) Ecole

- La société Carapax a débuté les travaux pour l'installation du préau dans la cour maternelle. Une prise de contact est demandée pour une confirmation des dimensions des massifs.
- M. Berger de La Clayette a été consulté pour l'établissement d'un devis pour le remplacement des rideaux extérieurs. Les stores actuels sont majoritairement cassés et ne permettent pas une isolation thermique. Un devis a déjà été établi par la société SAM pour des stores intérieurs.

-

f) Personnel communal

De nombreuses absences sont à combler, notamment sur le groupe scolaire.

g) Gloriette

La gloriette (kiosque) située près de l'église est en mauvais état. Afin d'éviter d'éventuels accidents, la Municipalité préfère la retirer. La Commune souhaiterait que cette gloriette soit remplacée et propose de voir si certains bénévoles seraient intéressés pour en construire une nouvelle. La Mairie se chargerait de l'achat du bois nécessaire.

h) Opération « poteaux incendie »

Suita à la reconnaissance opérationnelle périodique de points d'eau incendie de Dompierre les Ormes, il incombe à la Commune de repeindre 28 poteaux incendie et en numéroté 45. Mme le Maire déplore le manque de bénévoles venus aider pour la peinture des poteaux incendie et remercie les pompiers et habitants venus prêter main forte.

i) Ilot Bretaire

La Mairie a sollicité un devis auprès du cabinet de géomètre de Laurent GELIN pour la définition des limites séparatives de l'îlot Bretaire. Le montant du devis s'élève à 1 109 € H.T. soit 1 330,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- valide ce devis d'un montant de 1 109 € H.T. soit 1 330,80 € T.T.C.
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

j) DRAC

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) demande à la Municipalité de recenser ses objets protégés. La Commune a recensé 4 statues et un chemin de croix se situant actuellement dans l'église de Dompierre les Ormes.

k) Nouveau chargé Communauté de Communes

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marie BLONDEAU, chargée de mission transition écologique et mobilités durables, a pris ses fonctions au sein de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier depuis le 11 avril 2023.

l) Signalétique touristique

La Commission signalétique touristique doit valider les panneaux « zone touristique » de Meulin et Pézanin.

M. Emmanuel FÉNEON profite de ce sujet pour interroger Mme le Maire sur l'implantation de panneaux publicitaires le long des routes départementales desservant Dompierre les Ormes.

La Mairie doit se renseigner auprès du Département.

m) Fleurissement

Seulement quatre personnes étaient présentes pour la matinée fleurissement (trois conseillers et M. Canaux).

n) Ancien terrain de tennis - Installations sportives et ludiques

Une réunion a eu lieu le 30 mars entre Messieurs Emmanuel FÉNÉON et Guillaume BOUCHOT, Mme Véronique VIAL, les associations sportives, des administrés ainsi que les institutrices du groupe scolaire (qui ont défini avec les enfants leurs envies pour ce projet) afin de recenser les besoins.

o) Projet Gymnase

M. Emmanuel FÉNÉON a fait un point sur ce projet de territoire. Il s'est rendu à La Clayette avec Mme le Maire pour rencontrer M. Bertrand COLLAUDIN, Maire de Curbigny et vice-président de la Communauté de Commune Brionnais Sud Bourgogne, et visiter leur gymnase communautaire.

p) Point info tourisme

Mme le Maire et M. Emmanuel FÉNÉON ont rencontré M. Jean-Paul TIXIER, co-président de l'Office de Tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne concernant l'antenne touristique de Dompierre les Ormes. Il s'agirait de définir comment améliorer la fréquentation de ce point info (ex : vente de produits locaux...) et quelle utilisation pourrait être donnée à ce local durant les périodes creuses.

q) Travaux voirie

M. Marcel RENON indique que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable continuent et devraient se terminer fin mai.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 16 mai 2023 à 20 h 00

Prochain bureau : vendredi 28 avril à 8 h 30

vendredi 12 mai à 8 h 30

Fin de séance : 23 h 00

Le secrétaire de séance  
Emmanuel FENEON

Le Maire  
Géraldine AURAY